



ATD
QUART MONDE

ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles



PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

Bureau de dépôt : Etterbeek Chasse

Rue des Champs 49-51, 1040 Bxl

P204 207

Mensuel

Ne paraît pas en juillet-août

Mars 2026

La Lettre de ***L'Université Populaire Quart Monde***



L'administration de biens

Avenue Victor Jacobs 12, Tél. : 02/650.08.70
1040 Bruxelles

Email : universitepopulaire@atd-quartmonde.be

Lettre de l'Université Populaire Quart Monde, mars 2026

Éditeur responsable :
Bert Luyts

Avec le soutien de



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Thème de février : la solitude

Bonjour à toutes et à tous,

Encore un grand merci pour votre participation à l'UP sur "la solitude" qui avait lieu à Louvain-la-Neuve. Et merci beaucoup au Kap Quart pour son accueil et soutien 😊

Le matin, nous sommes revenus sur les causes et conséquences de la solitude chez les personnes en situation de pauvreté, en partant du personnage de Mario. Ensuite, nous nous sommes divisés quatre sous groupes : le tout numérique, les loisirs, les services sociaux, les mesures anti-sociales. Ce qui est revenu dans tous les groupes est que l'État doit mettre plus de moyens dans les activités et actions sociales en général. Vous avez aussi parlé de l'entraide dans l'entourage, du besoin d'être accompagné (par exemple, dans les rendez-vous avec les services sociaux ou pour déchiffrer des programmes d'activités).

L'après-midi, vous avez joué à des jeux de société, créé des œuvres en argile, préparé de délicieuses crêpes pour le goûter, vous avez visité Louvain-La-Neuve... et certains d'entre vous ont réfléchi au sujet de la prochaine UP : l'administration de biens.

Thème de mars : l'administration de biens

L'administration de biens est un thème qui revient souvent dans les discussions et qui semble particulièrement vous animer. Cependant, nous avons aussi pu observer une certaine confusion autour de cette mesure à la fois complexe et controversée. En effet, bien que cette mesure soit censée vous protéger, nous avons aussi remarqué qu'elle entraîne parfois des difficultés. Certains d'entre vous y voient des avantages, d'autres en subissent les inconvénients.

Pour le mois de mars, nous souhaitons mieux comprendre ensemble ce qu'est l'administration de biens et comment on peut être mis sous protection.

Pour préparer seul ou avec d'autres

Merci d'envoyer vos réponses à
(en utilisant au besoin une autre feuille)

Université populaire Quart Monde
Avenue Victor Jacobs 12 — 1040 Bruxelles

En indiquant votre nom :

Question 1 : Pour bien comprendre ensemble ce qu'est l'administration de biens dans la loi, on vous propose un petit quizz (**plusieurs réponses sont possibles à chaque fois**) :

- a. Pour quelles raisons une personne peut être mise sous administration de biens ?
- ☐ A cause de son état de santé.
 - ☐ Parce qu'elle est considérée comme incapable de gérer ses biens.
 - ☐ Parce que la personne ne sait pas lire et écrire.
 - ☐ Parce que la personne a des addictions.
- b. Qui peut faire une demande de mise sous administration de biens ?
- ☐ La personne elle-même.
 - ☐ Un membre de sa famille ou des amis.
 - ☐ Toute personne qui constate une difficulté : un voisin, un assistant social...
- c. Qui décide qu'une personne soit mise sous administration de biens ?
- ☐ Un juge de paix avec un certificat médical.
 - ☐ Un médecin.
 - ☐ La famille de la personne.

- d. A partir de quel âge une personne peut être mise sous administration de biens ?
- ☐ Une personne majeure (c'est-à-dire 18 ans ou plus).
 - ☐ A 21 ans.
 - ☐ A 90 ans.
 - ☐ Il n'y a pas de limite d'âge.
- e. Est-ce qu'on peut être mis sous administration de biens parce qu'on a des dettes ?
- ☐ Oui.
 - ☐ Non.
- f. Un administrateur de biens est souvent un avocat mais peut aussi être un membre de la famille ou un autre professionnel. Quelles sont ses responsabilités ?
- ☐ Payer les factures.
 - ☐ Rencontrer la personne au moins une fois par an.
 - ☐ Accompagner la personne et lui apprendre à gérer son budget.
 - ☐ Faire les démarches administratives, comme la déclaration d'impôts.
 - ☐ Montrer au juge de paix que les dépenses que l'administrateur a faites sont justifiées.
- g. Quand l'administrateur est un professionnel, il est payé. Comment ?
- ☐ Il reçoit un pourcentage du revenu de la personne administrée.
 - ☐ Il peut faire payer certains services à l'heure (action en justice, gérer des frais de succession...) pour un maximum de 129,95 euros par heure.
 - ☐ Il est payé par l'Etat.
 - ☐ Il négocie les prix en fonction du budget de la personne.

Question 2 : Est-ce que vous ou des personnes que vous connaissez sont ou ont été sous administration de biens ? Qui a fait la première demande au juge, et savez-vous pourquoi ?

La prochaine Université Populaire aura lieu le **samedi 18 avril à Liège, de 10h à 13h avec des ateliers l'après-midi jusqu'à 16h.** Plus d'informations pratiques dans la lettre d'avril.

INFOS PRATIQUES : DIFFÉRENTES MANIÈRES POUR PRÉPARER :

Chacun peut répondre à la lettre et nous la renvoyer par mail à cette adresse: universitepopulaire@atd-quartmonde.be

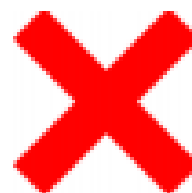
Vous pouvez aussi nous la renvoyer par la poste sans affranchir, **vous ne devez pas mettre de timbre.** N'hésitez pas à glisser une feuille en plus s'il vous manque de la place.

Pour renvoyer la lettre par la poste :

1. Pliez la lettre en trois de façon à rendre visible cette page-ci. L'avant de la lettre est le rectangle pointillé ci-dessous. L'arrière est le texte ci-dessus que vous pouvez barrer pour que ce soit clair pour la poste.

2. Attachez les feuilles pliées ensemble avec un bout de papier-collant ou une agrafe, pour que la lettre ne s'ouvre pas. Déposez-là dans une boîte aux lettres rouge de la poste.

Inutile d'affranchir



ATD Quart Monde
Avenue Victor Jacobs 12,
1040 Bruxelles
Maxiresponse
P 204 207